

1. TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Le Foyer Dijonnais demande l'exonération de la taxe locale d'équipement pour la construction des logements sociaux qu'il envisage de réaliser.

Le Conseil Municipal vote l'exonération totale de la Taxe locale d'équipement en faveur de tous les organismes d'H.L.M. réalisant la construction de logements sociaux.

2. JARDINS COMMUNAUX

Suite à deux nouvelles demandes, le Conseil Municipal accepte la location de jardins communaux à monsieur FLACHET et au Domaine du Clos de TART pour l'année 2002, et met à jour la liste des locataires. La location court du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour un prix annuel de **25,92 €**, payable le 1^{er} décembre de chaque année, renouvelable par tacite reconduction et avec l'engagement d'entretenir régulièrement la parcelle de terrain allouée.

Liste des locataires :

- Monsieur René PHILPPON- 22rte des Grands Crus
- Monsieur Gabriel LIORET- 25, rue de la Montagne
- Monsieur Henri PERRAUT -11, rue de Citeaux
- Monsieur André LAFOSSE -22rue de la Bussière
- Monsieur Laurent FLACHET- 4, rue Basse
- Domaine du Clos de TART -7, rte des Grands Crus

3. MEDECINE DU TRAVAIL

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du centre de gestion de la fonction publique et territoriale de CÔTE D'OR, convention qui pendra effet le 1^{er} janvier 2003 et qui prévoit une augmentation de la cotisation par agent suivi médicalement (58 € par année).

4. SAFER

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente par la SAFER de Bourgogne d'un lot de parcelles actuellement en terres arables, sur le territoire ouest de la commune.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se porte candidat à l'acquisition des parcelles cadastrées B18, B19 et B233 jouxtant des propriétés communales, dans le cadre d'un projet de lagunage des eaux usées à réaliser dans l'avenir, à l'endroit du fossé du Grand Pré, ces parcelles pouvant éventuellement servir d'échange avec d'autres.

5. LETTRE FAUPIN

Le Conseil Municipal prend connaissance des propos de Monsieur FAUPIN concernant les nuisances engendrées par le stationnement envahissant des camions le long de la rue des jardins et de son offre de vente d'un terrain de 2 700 m² en zone d'activité économique au P.O.S. Compte tenu du prix verbalement évoqué, le Conseil Municipal reporte sa décision d'achat à une date ultérieure.

6. RTE DES GRANDS CRUS

Le Conseil Municipal prend connaissance du calendrier de réalisation des travaux d'aménagement de la rte des grands crus fixé par le Conseil Général de CÔTE D'OR, qui pourraient débuter juste après les vendanges 2002.

7. MARATHON DES GRANDS CRUS

Le Conseil Municipal détermine le plan de circulation sur la commune de Morey Saint Denis, le jour du marathon de la route touristique des grands crus, le 26 octobre 2002.

8. AVENANTS MARCHE RESTRUCTURATION ILOT SEGUIN

Le Conseil Municipal accepte les avenants présentés par les entreprises:

- DAUGE SA d'Arnay le Duc pour un montant de 21 210,68 € ht
- CEM de Couternon pour un montant négatif de 3 210,76 € ht.

Ces avenants ont été examinés par la commission d'appel d'offres le 24/07/02, laquelle a émis un avis favorable.

9. LETTRE DE M. HUBERT LIGNIER

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de Monsieur Hubert LIGNIER concernant le mur de sa propriété sise 22, rte des grands crus qui a été endommagée lors des travaux de démolition du centre bourg îlot Seguin. Le ragréage en maçonnerie qui nécessite un outillage spécifique est commandé à l'entreprise attributaire des travaux du centre bourg. Il est décidé de faire appel à un géomètre pour définir les limites exactes de propriété de ce mur et les responsabilités de chacun quant à son entretien.

10. SIVU

De nouveaux statuts sont à l'étude, en rectification des premiers, incomplets.

11. RPI

La rentrée 2002/2003 s'est déroulée sans encombre avec la mise en place du RPI.

Les engagements financiers de chaque commune seront déterminés ensemble selon une répartition fixée par convention

12. BORNAGE ALIGNEMENT

Monsieur VUILLEMENOT, géomètre expert, réalise le bornage de la propriété de Monsieur Vincent JEANNIARD sise 12 rue de la Combe avec l'emprise de la voie communale et délimite une largeur de 8 mètres pour la route, selon les prescriptions du P.O.S.

Le Conseil Municipal décide que les frais de géomètre seront réglés par moitié par la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Une association de billard sera prochainement créée et la commune s'engage à acquérir deux billards afin de donner la possibilité au club de démarrer.

Un devis pour le ravalement des façades du bâtiment mairie est produit par l'entreprise OZER.

Fait et affiché le 2 octobre 2002.

Le Maire, Pierre BOISSET.

